



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 119255

Texte de la question

M. Patrice Calmégane attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les délais de délivrance des permis de conduire en Seine-Saint-Denis. En effet, le délai national est en moyenne de 6 à 8 semaines, or à la préfecture de Bobigny, le délai est très supérieur. Est-ce un problème du nombre d'auto-écoles, d'inspecteurs, d'organisation d'administration générale ou de formation des élèves. Il lui demande quelles mesures concrètes vont être apportées afin d'améliorer le dispositif et permettre aux services de l'État de travailler plus rapidement pour nos administrés, le permis de conduire étant un élément important pour l'obtention d'un premier emploi pour les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119255

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10482

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)